

## **Le Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision !**

**Des Bouchaux, au col de Grosse Pierre, de la Basse des Feignes à la vallée du Chajoux et au Hohneck [...] en passant par le centre ville, il concerne tout un chacun et l'ensemble du territoire communal.**

### **Qu'est-ce qu'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) ?**

Le P.L.U. détermine les zones constructibles et les espaces à protéger de l'urbanisation. C'est un outil qui sert à délivrer les autorisations de construire et d'aménager. Il indique ce que l'on peut faire, où le faire et comment le faire.

Le dossier de P.L.U. se compose d'un rapport de présentation (diagnostic et justification des choix d'urbanisme), d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, d'un règlement et d'un zonage, d'Orientations d'Aménagement et de Programmation et d'annexes.

### **Quels sont les cadres supracommunaux à respecter ?**

Toutes les orientations du P.L.U. ne sont pas décidées par la commune : Les servitudes liées aux inondations (Plan de Prévention des Risques), la prise en compte des zones humides, Natura 2000 [...] fixent des limites à l'urbanisation et demandent de préserver certains espaces.

### **De quand date le P.L.U. de La Bresse ?**

La transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par le Conseil Municipal le 30 août 2007.

Depuis, le P.L.U. a fait l'objet de procédures d'évolution partielle :

- une révision simplifiée (approbation du 15 juillet 2008, relative à un projet de lotissement au Pré du Sapin),
- une première modification (10 décembre 2012, pour permettre le développement d'une activité économique au Pré des Planches),
- une mise en conformité / déclaration de projet (15 février 2016, relative à la reconversion du site de l'ancien tissage Marion),
- une seconde modification (11 septembre 2017, relative aux sites de carrière existants et en cours d'exploitation).

Aujourd'hui, la municipalité souhaite disposer d'un nouveau P.L.U., celui de 2007 étant devenu obsolète en raison des évolutions législatives et des objectifs de la municipalité.

Le P.L.U. révisé traduira les objectifs de la municipalité pour le devenir de la commune de La Bresse.

#### **DES PAYSAGES EN MUTATION**



Carte postale du début du XXème siècle



Photographie août 2004 (vue depuis RD 486)

Un important développement de l'urbanisation  
Une nette progression des espaces boisés au détriment des paysages agricoles ouverts



Photographie juillet 2017

Une certaine stabilité à l'échelle du grand paysage  
Quelques éléments bâtis nouveaux

## Quel est l'état d'avancement de la procédure ?

La présente révision générale a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2016.

La phase étude de cette révision a débuté au mois de mai dernier. La première étape a consisté en la rédaction d'un « audit territorial » visant à analyser les grandes caractéristiques communales (milieu physique, richesses naturelles, paysage, environnement bâti, évolutions socio- économiques,...) et mettre en exergue les sensibilités et les forces du territoire.

Les premières orientations du projet communal sont en cours de réflexion.

## Vous souhaitez vous exprimer sur ce sujet ?

La commune met en place un ensemble d'outils de concertation pour que chacun puisse participer et se tenir informé de l'avancée du projet et des échéances qui rythmeront la concertation.

Un registre de concertation est à votre disposition en mairie, au service de l'état civil, aux heures habituelles d'ouverture au public. Il vous est également possible de faire part de vos observations par écrit, en adressant vos courriers à la mairie.

Des réunions publiques seront organisées et un espace sera consacré à la révision du P.L.U. sur le site internet de la commune. Rappelons que certaines pièces du P.L.U. en vigueur (plan de zonage, règlement et orientation d'aménagement) sont directement consultables à la rubrique « Urbanisme ».

## A suivre...

La première phase du travail, le diagnostic, vous sera présenté dans un prochain bulletin.

Dans l'attente, il peut d'ores et déjà être évoqué un enjeu majeur de la révision en cours, celui de la prise en compte des zones humides. Pour cela, il faut d'abord les connaître et les cartographier ! Ceci suppose des sondages pédologiques (effectués à la tarière manuelle). A cet effet, les propriétaires fonciers concernés seront prochainement contactés par la municipalité.

